



INSTITUT DE FRANCE  
FONDATION STÉPHANE BERN  
*pour l'Histoire et le Patrimoine*

**APPEL À CANDIDATURE : PRIX DE LA FONDATION STÉPHANE BERN POUR LE PATRIMOINE**

**Contexte et conditions de candidature**

La Fondation Stéphane Bern pour l'Histoire et le Patrimoine a décidé de créer un « Prix de la Fondation Stéphane Bern pour le Patrimoine » d'un montant de 25 000 euros qui est décerné chaque année et récompense un projet réalisé défendant le patrimoine bâti et/ou paysager, sis sur le territoire français, par des actions novatrices de mise en valeur, d'animation ou de diffusion à l'exclusion des projets de restauration.

Peuvent concourir, sans restriction de nationalité, les personnes privées (morales et physiques) et les personnes publiques excepté l'État et les collectivités territoriales ou groupements de communes de plus de 10 000 habitants.

**Modalités d'organisation**

Chaque candidat reconnaît accepter, après en avoir pris connaissance, les modalités d'organisation du prix, telles qu'elles résultent du Règlement du « Prix de la Fondation Stéphane Bern pour le Patrimoine », ci-annexé, et du présent appel à candidature.

**Constitution des dossiers de candidature**

Le dossier de candidature comprendra impérativement :

- une lettre de motivation
- une fiche de présentation du projet
- une fiche de présentation du candidat (personne morale ou physique)

Les dossiers de candidature complets seront à envoyer sous forme postale, au plus tard le mardi 2 octobre 2018, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse :

Fondation Stéphane Bern *pour l'Histoire et le Patrimoine* – Institut de France  
Prix de la Fondation Stéphane Bern pour le patrimoine  
23 quai de Conti  
75006 PARIS

Ou par mail à l'adresse suivante :

[tiphaine.jolivet@institut-de-france.fr](mailto:tiphaine.jolivet@institut-de-france.fr)

Un accusé de réception sera remis aux candidats, attestant de leur bonne inscription ou indiquant les modalités à compléter pour finaliser son instruction.

### **Attribution du Prix**

Le prix sera attribué par le Chancelier de l'Institut après délibération du jury présidé par M. Stéphane Bern et composé de M. Philippe Béval, Mme Adélaïde de Clermont-Tonnerre, Mme Nicole Garnier-Pelle, M. Adrien Goetz, M. Jean-Claude Le Guillou, M. Albéric de Montgolfier, M. Jean-Louis Remilleux, M. Jean-Michel Wilmotte.

Le nom du lauréat sera communiqué le mercredi 5 décembre 2018 et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Fondation.

### **Obligations du lauréat**

La remise du prix pourra faire l'objet d'une cérémonie particulière au mois de janvier 2019 à laquelle le lauréat est tenu de participer.

### **Contact**

[tiphaine.jolivet@institut-de-france.fr](mailto:tiphaine.jolivet@institut-de-france.fr)

01 44 41 87 47

Pour toute autre information : [www.institut-de-france.fr](http://www.institut-de-france.fr)